Action sociale :
Seule FO intervient pour l'augmentation des plafonds pour que davantage de personnels bénéficient des aides

Les deux représentantes de la FNEC FP-FO ont représenté et défendu tous les personnels (enseignants, AESH, administratifs, …) au sein des instances académiques de l'action sociale, à savoir la commission permanente d'action sociale (CPAS) et la commission académique d'action sociale (CAAS).

Jugez aux actes !

Compte-rendu de mandat des Élus FO

CAAS de l'année 2024 : FO propose l'augmentation des prestations académiques et la révision de tous les plafonds d'attribution

Pour **permettre à davantage de personnels de bénéficier des prestations d'action sociale au montant revalorisé et** constatant **la paupérisation des personnels**, la FNEC FP-FO a été la seule organisation syndicale à demander à l'Administration d'étudier notre proposition d'**augmentation de toutes les prestations académiques** et **la révision à la hausse de tous les plafonds d'attribution, de l'ordre de 20 %** pour atteindre au minimum **15 000 € (ces montants n'ayant pas évolué depuis 8 ans !).**

Nos revendications et nos arguments ont bien évidemment été communiqués à la FSU et à l'UNSA qui siègent à la CAAS.

Lors de la CAAS d'avril 2024, l'Administration s'y est opposée, arguant que « ***le budget est contraint, il faut faire des choix : soit verser moins à plus de personnels, soit verser plus aux plus nécessiteux.*** » La CAAS s'est à nouveau réunie **le 24 juin** et a examiné les propositions de l'Administration.

Celles-ci ne concernaient que **3 prestations sur les 5 existantes** : l'aide au logement, la participation aux frais de garde d'enfants de 0 à 6 ans et aux frais d'études supérieures des enfants des personnels.

Ensuite, **aucune hausse du montant des prestations**, **seuls les plafonds sont augmentés misérablement** : 8,80 % pour le plafond de l'ASIA[1] logement et 5 % pour le plafond de l'ASIA études supérieures, passant de 12 400 € à 13 000 €. Rappelons que **l'inflation cumulée des prix sur 8 années complètes (2018 à 2025) atteint environ +19,36 %** selon les travaux de l'Insee.

Les représentantes ne pouvaient cautionner le choix de l'Administration de **bloquer pour la neuvième année consécutive le montant des prestations sociales** ni de procéder à **des augmentations aussi faibles des plafonds de ressources** limitant encore drastiquement les personnels bénéficiaires.

Nos représentantes de la Fédération FO ont donc **refusé de participer au vote**, le positionnement de l'Administration étant la négation même du but assigné à l'action sociale, délibérément dégradée par le refus de l'améliorer, **ne serait-ce qu'en l'indexant sur l'inflation.**

Les représentants FSU, UNSA Éducation et de la MGEN ont voté POUR la proposition de l'Administration, qui est donc devenue un avis de la CAAS d'approbation et de cogestion de la politique d'austérité appliquée à l'action sociale. La Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP-FO) et ses représentantes à la CAAS poursuivront leur action en défense du droit des personnels à l'action sociale et pour son amélioration qui passe, entre autres, par l'augmentation des prestations et des bénéficiaires.

[1] ASIA : action sociale d'initiative académique

2 CAAS par an : FO obtient le respect de la règlementation de la part du Rectorat

Cette commission a pour mission d'établir le bilan de l'action sociale de l'année écoulée, d'exprimer les besoins des personnels actifs et retraités, de proposer et de voter des mesures d'action sociale censées améliorer les conditions de vie des personnels de l'académie…
Selon la réglementation, elle doit se réunir deux fois par an.

Or, elle n'a pas eu lieu en 2023.

À la demande répétée de notre Fédération (FNEC FP FO) depuis la rentrée scolaire 2023, le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille a enfin convoqué en 2024 **la Commission académique d'action sociale (CAAS)** en séance plénière après une année blanche puis une fois en 2025 au mois de novembre.

Cette année, la première CAAS s'est déroulée au mois de juin et nous avons interpellé l'administration afin que le cadre réglementaire de la tenue de deux CAAS par an soit à nouveau respecté en 2026. **Nous avons obtenu cette CAAS le 19 novembre.**

Nos actions au sein de la CPAS

Pour accomplir ces missions, elles siègent à la CPAS, commission qui se réunit une fois par mois de septembre à juin, octroie les aides exceptionnelles et les prêts aux agents de l'académie d'Aix-Marseille.

Régulièrement, nos élues FNEC FP-FO usent de leur mandat de déléguées du personnel pour être un réel contre-pouvoir au sein de cette instance : pour s'opposer à la diminution du montant des aides octroyées ou au refus d'une aide exceptionnelle, au motif que le budget est contraint, par exemple.

Voter FO, c'est revendiquer l'amélioration des prestations sociales académiques pour que davantage de personnels en bénéficient.

